

LEMANIQUES

REVUE DE L'ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU LÉMAN



STATIONS D'ÉPURATION INEXISTANTES DANS DE NOMBREUSES COMMUNES DU BASSIN LÉMANIQUE: UN SCANDALE !

La patience a des limites que l'ASL ne veut plus franchir. Plus de 80 communes suisses et françaises du bassin lémanique n'épurent pas leurs eaux usées et les rejettent directement dans les rivières et le lac, en contravention aux lois en vigueur. L'ASL envisage de porter plainte !

Après la carotte, le bâton!

Notre Association a toujours mis l'accent sur la prévention, l'information et l'éducation des personnes et des communes concernées et jamais sur la répression.

Sensibilisation et responsabilisation restent des mots clés mais vu l'incurie et la négligence criminelle de certaines communes qui n'ont toujours pas actuellement la moindre station d'épuration, l'ASL a décidé d'agir.

Dès lors, la Justice étant un moindre mal – parfois nécessaire – notre Comité s'est posé la question de savoir si des actions judiciaires allaient s'avérer inévitables.

En effet, les lois existent tant en Suisse qu'en France, mais elles ne sont pas appliquées dans de nombreuses communes.

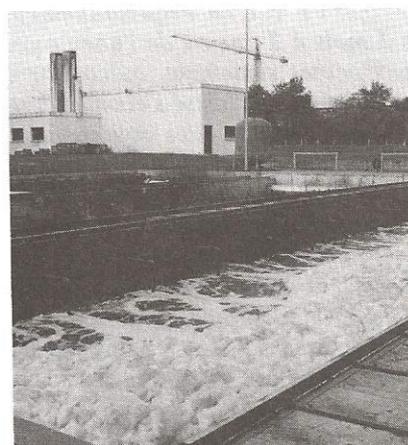
Cette situation illégale est inacceptable, ce d'autant plus qu'elle compromet les chances de succès de restauration de l'état sanitaire du Léman pour lequel les autres communes du bassin lémanique ont déjà fourni de gros efforts financiers dans le cadre de l'assainissement des eaux usées.

Une obligation légale en Suisse

La protection des eaux et des milieux aquatiques contre la pollution est une préoccupation fort ancienne en Suisse puisque le premier texte remonte à 1877 avec la loi fédérale du 22 juin sur la police des eaux. Depuis, diverses lois sont venues compléter les premières afin d'assurer une protection toujours plus efficace, à la fois qualitative et quantitative, des eaux: la loi fédérale du 16 mars 1955 sur la protection des eaux contre la pollution, la loi fédérale du 8 octobre 1971 sur la protection des eaux, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1972, l'ordonnance sur le déversement des eaux usées du 8 décembre 1975, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1976, la modification du 27 octobre 1993 de l'ordonnance générale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 qui reprend et complète les lois précédentes. Ces lois ont pour but de protéger les eaux contre toute atteinte nuisible.

Selon la loi fédérale du 8 octobre 1971, il est stipulé, aux articles 13 et suivants, l'obligation d'épurer les eaux usées avant de les rejeter dans

les eaux superficielles et souterraines. Dans l'article 16, alinéa 1, il est précisé «*Les cantons veillent à ce que tous les modes d'élimination par déversement ou par infiltration de nature polluante soient adaptés aux exigences de la protection des eaux ou supprimés dans un délai de quinze ans à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi*»... soit au 1^{er} juillet 1987 au plus tard. Depuis bientôt 8 ans, l'ultissime délai est donc échu en Suisse.



De nombreuses communes ne sont tout simplement pas raccordées à une station d'épuration

La nouvelle loi du 24 janvier 1991 sur la protection des eaux, entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1992, dispose de normes pénales répressives qui viennent sanctionner les actes qui contreviendraient aux règles qu'elle édicte. Il s'agit des articles 70 à 73 (Recueil systématique des lois fédérales (RS.814.20)).

Aux termes de l'article 70, sera puni **de l'emprisonnement ou de l'amende**, celui qui, intentionnellement, aura notamment :

- introduit de manière illicite dans les eaux des substances de nature à les polluer, créant ainsi un risque de pollution pour les eaux;
- omis d'installer, conformément à la loi, les constructions nécessaires à la protection des eaux, et ce en sa qualité de détenteur d'une installation susceptible de polluer.

Si l'auteur a agi par **négligence**, la peine sera **l'emprisonnement pour six mois au plus ou l'amende**.

L'article 71 de la loi incrimine même en contravention «*tout autre acte qui contrevienne à la loi*». Il s'agit sans conteste d'une norme générale d'incrimination, qui indique que le législateur a expressément souhaité punir toute violation de la loi en question.

A noter que l'article 71 punit et la **complicité** et la **négligence**. De plus, le dol éventuel est assimilé à l'acte intentionnel.

La situation légale en France

Sur le bassin français du Léman, il existe des dispositions pénales semblables :

La loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et notamment son article 22 qui punit d'une «*amende de 2000 à 500 000 FF et d'un emprisonnement de 2 mois à 2 ans ou de l'une de ces deux peines seulement, quiconque a jeté, déversé, ou laissé s'écouler dans les eaux superficielles souterraines, directement ou indirectement, une ou des substances quelconques dont l'action ou les réactions ont, même provisoirement, entraîné des effets nuisibles sur la santé ou des dommages à la flore ou à la faune...*»

Trois maires d'Ille-et-Vilaine ont été ainsi condamnés à des peines d'amende pour pollution de rivières à fin 1994. A noter que ces pollutions étaient dues à des défaillances des stations d'épuration existantes, ce qui est encore un autre problème.

Cette obligation légale d'assainissement, qui peut être sanctionnée pénalement, a été rappelée récemment dans une circulaire administrative du Préfet de la Haute-Savoie datée du 17 février 1993, qui précise que : «*la juridiction répressive peut, après avoir déclaré le prévenu coupable, décider l'ajournement du prononcé de la peine en lui enjoignant de respecter les prescriptions auxquelles il a été contrevenu, et ce dans un délai précisé par jugement et éventuellement sous astreinte financière d'un montant de 100 à 20 000 FF par jour de retard dans l'exécution des mesures imposées conformément à l'article 24 de la loi sur l'eau.*»

L'article L 312 du Code rural sanctionne également «*le déversement de substances dont l'action ou les réactions ont détruit le poisson ou nui à sa nutrition, à sa reproduction ou à sa valeur alimentaire*».

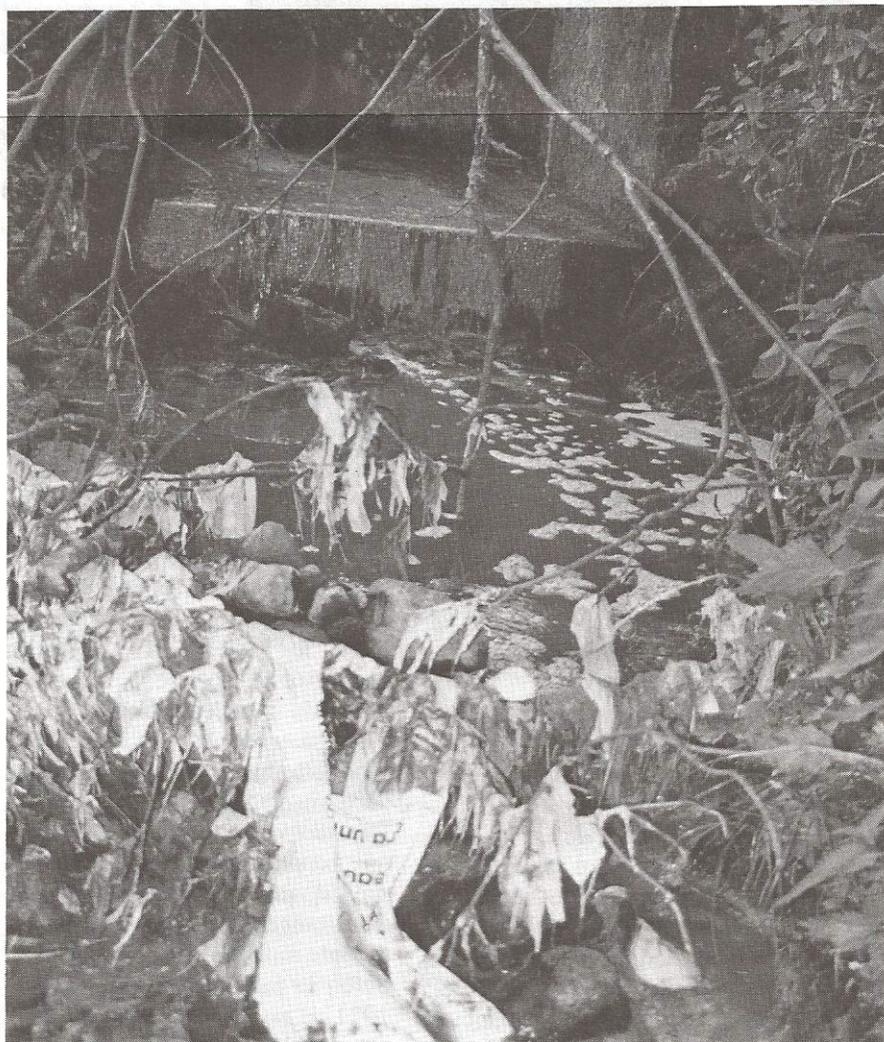
Le problème est fréquent dans les communes rurales et montagnardes

tant valaisannes que françaises. C'est ainsi que les maires de La Clusaz et du Grand-Bornand ont été «*auditionnés*» l'été dernier par les enquêteurs de la Section de recherches (SR) de la gendarmerie de Chambéry.

De plus, de nombreuses stations d'épuration sont défectueuses. Enfin, en milieu rural et en habitat dispersé, rappelons que l'ASL est parfois favorable à un assainissement individuel.

Etat actuel de l'assainissement des eaux usées

La Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) tient à jour une liste des communes non encore raccordées à une quelconque station d'épuration et notre Association a fait parvenir en juin 1994, aux communes suisses et plus récemment aux communes françaises, une lettre informative à ce sujet, contenant des précisions, des questions précises et une mise en demeure.



Est-ce acceptable?

Finalement, notre mise en garde a été suivie d'effet et couronnée de succès, car les dernières communes suisses qui n'avaient rien prévu du tout ont maintenant des projets et demandé des subventions.

Un autre problème est que la Confédération a des retards considérables dans le versement des subventions et que les cantons devront peut-être prendre le relais.

La réaction des communes

Les réactions à notre mise en demeure ont donc été globalement positives même si une commune a répondu qu'elle n'avait «pas d'ordre à recevoir de Genève!» ou si d'autres ont répliqué qu'«au lieu de menacer les communes, l'ASL devrait plutôt inciter les services fédéraux et cantonaux à accélérer les procédures et à simplifier les questions administratives».

Il en va de même en France voisine où la lettre similaire de notre avocat français, M^e Yves Redon, ancien bâtonnier du Barreau de Thonon, a été suivie de réactions positives de plusieurs communes dont les eaux ne sont pas encore assainies, certaines faisant ce-

pendant remarquer que le coût des infrastructures d'épuration ferait passer le prix de l'eau de 6 FF à 24 FF le m³! Il manque une véritable volonté politique que les citoyens doivent susciter ou stimuler.

Il en va de même – *mutatis mutandis* – avec le zèle plus ou moins grand des magistrats du pouvoir judiciaire. Dans toute l'Europe (surtout latine) des juges d'instruction n'hésitent cependant plus à mettre quelque temps en prison responsables politiques et notables.

La Justice veille généralement à ce qu'il n'y ait pas deux poids deux mesures et si un petit vol, un simple excès de vitesse ou une banqueroute simple peuvent donner lieu à des poursuites pénales, nos 6000 membres et nos dizaines de milliers de sympathisants ne comprendraient pas pourquoi les responsables de nombreuses communes qui envoient directement leurs matières fécales dans les rivières qui se déversent dans le lac, puissent continuer à le faire sans vergogne et impunément en bafouant le texte clair de la loi depuis des années!

En désespoir de cause, l'ASL est prête à organiser une conférence de presse à ce sujet et déposera des plaintes pénales auprès des autorités compétentes, si cela reste la seule solution pour que la loi soit enfin respectée, tout en se souvenant que les plaintes les plus efficaces sont souvent celles que l'on ne dépose jamais et qui restent comme une épée de Damoclès.

Il est possible que si un maire ou un syndic était inculpé, condamné à une forte amende ou passait quelque temps en prison, l'impact médiatique et la peur du gendarme auraient probablement un effet stimulant sur la construction de stations d'épuration dans les communes les plus récalcitrantes!

Faudra-t-il en arriver là? La poursuite de notre combat avec des moyens judiciaires doit être, hélas, sérieusement envisagée. Il en va de notre but actuel:

Des rivières et un lac propres pour l'an 200

Jean-Pierre Graz, avocat
membre du Comité

Les communes hors la loi du bassin lémanique auprès desquelles l'ASL est intervenue

Valais (58 communes)	Population*	Vérossaz	985	Saint-Oyens	197
Troistorrens	13 253	Niedergesteln	918	Chavannes-Le-Veyron	127
Evolène	12 097	Ergisch	906	Mauraz	38
Orsières	9 977	Trient	876	Total	1 606
Ayer	7 580	Ferden	809		
Val d'Illicz	6 951	Obergesteln	773		
St-Luc	6 213	Bratsch	738	Haute-Savoie (21 communes)	Population*
Grimentz	6 168	Blitzingen	700	Abondance	5 733
Salvan	5 161	Mühlebach	693	Bellevaux	3 519
Buerchen	4 781	Vernamiège	653	Perrignier	1 905
Leuk	4 326	Vissoie	649	Feternes	1 739
Chandolin	4 099	Agam	644	Lullin	1 461
Hérémece	3 890	Inden	608	Chevenoz	1 249
Finhaut	2 480	Erschmatt	535	Champanges	1 241
Albinen	2 347	Unterems	518	Lyaud (Le)	1 226
Reckingen	2 250	Geschinen	505	Vinzier	1 066
Raron	2 234	Biel	502	Armoy	1 055
Gampel	2 135	Embd	485	Meillerie	991
Wiler	2 007	Ritzingen	443	Reyvroz	970
Eischoll	1 945	Ausserbinn	442	Vailly	936
Liddes	1 890	Feschel	315	Orcier	820
Oberwald	1 857	Selkingen	286	Fessy	690
Turtmann	1 675	Eisten	261	Bonnevaux	594
Glurigen	1 626	Niederwald	217	Lully	489
Ulrichen	1 587	Steinhaus	167	Baume (La)	461
Münster	1 465	Total	134 070	Vernaz (La)	414
Blatten	1 412			Forclaz (La)	339
Steg	1 320			Novel	335
Oberems	1 253	Vaud (7 communes)	Population*	Total	27 233
St-Jean	1 238	Gollion	441		
Kippel	1 110	Cuarnens	365		
Binn	1 067	Saubraz	219		
Sembrancher	1 043	Saint-Saphorin-sur-Morge	219		
Collonges	1 003				

Données extraites du Rapport CIPEL «Etat de l'assainissement des eaux usées». Situation au 1^{er} janvier 1993.

* = population permanente et saisonnière

Genève et Département de l'Ain :
pas de commune sans aucun raccordement.

La Dranse d'Abondance et ses affluents

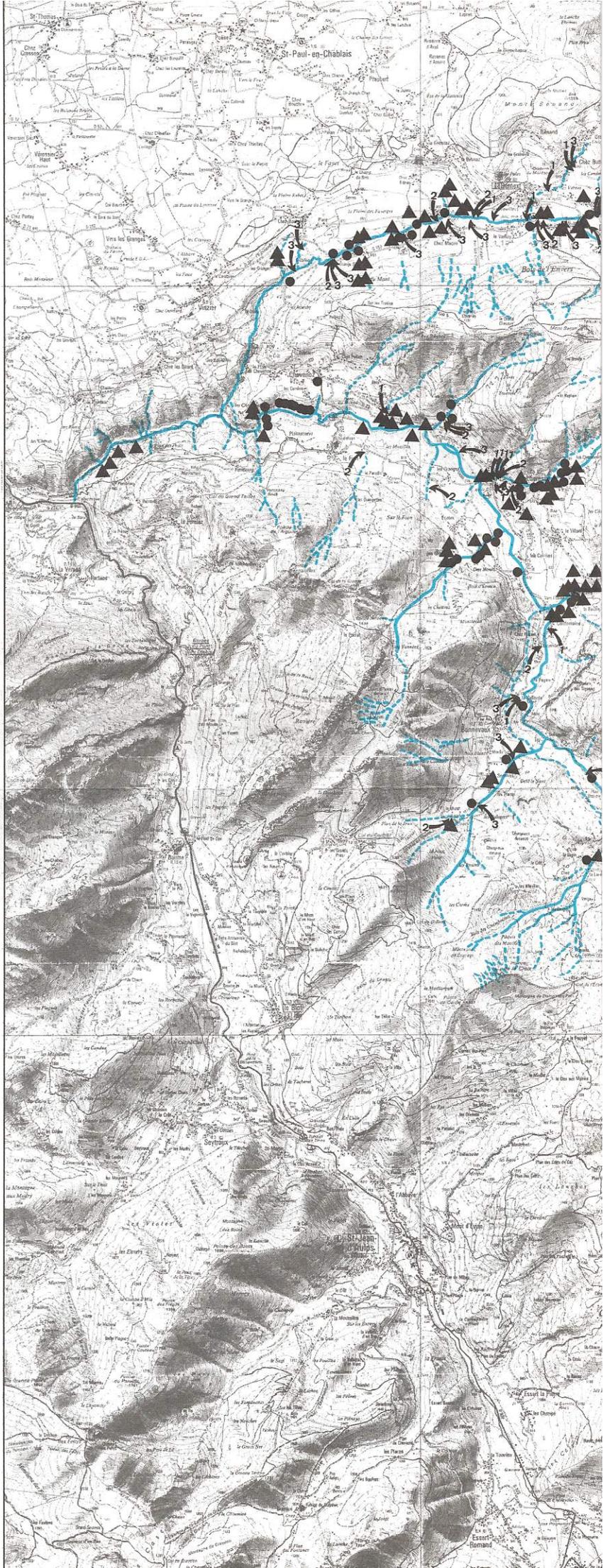
La Dranse d'Abondance prend ses sources à 2336 m d'altitude, sur un mont au-dessus de la vallée de Morgins (Suisse) dans la région des Chalets de Plaine Dranse. Son vaste réseau hydrographique s'étend sur quelque 290 km, tandis que son cours principal mesure environ 34 km, ce qui témoigne de l'existence d'un grand nombre d'affluents de diverse importance venant se jeter dans la Dranse d'Abondance proprement dite tout au long de son parcours. Ce réseau est le plus étendu dont l'ASL ait publié les résultats à ce jour dans le cadre de l'«Opération Rivières Propres». Après avoir traversé la combe de l'Envers, la Dranse d'Abondance passe sous Châtel avant d'atteindre Abondance où elle reçoit le Malève, son affluent principal. Puis, plus au nord, l'Eau Noire et l'Ugine renforceront encore ses eaux.

La réunion de la Dranse d'Abondance, de la Dranse de Morzine et du Brévon se situe au lieu-dit «Bioge», à 17 km des rives du Léman. La Basse-Dranse ainsi formée court impétueusement dans de profonds défilés jusqu'à Thonon-les-Bains et file jusqu'au lac. Le delta formé à l'embouchure s'étale sur 1 km², une réserve naturelle y est installée.

A noter encore que «Dranse» dérive du celtique «dour» signifiant «eau».

Communes concernées par le bassin versant de la Dranse d'Abondance :

Abondance, Bernex, Bonnevaux, la Chapelle-d'Abondance, Châtel, Chevenoz, la Forclaz, Montriond, Saint-Paul-en-Chablais, Vacheresse, Vinzier.



LA DRANSE D'ABONDANCE ET SES AFFLUENTS

REJETS ET DEPOTS DE DECHETS

LEGENDE :

➔ : Rejets sauvages "hors normes" (202)

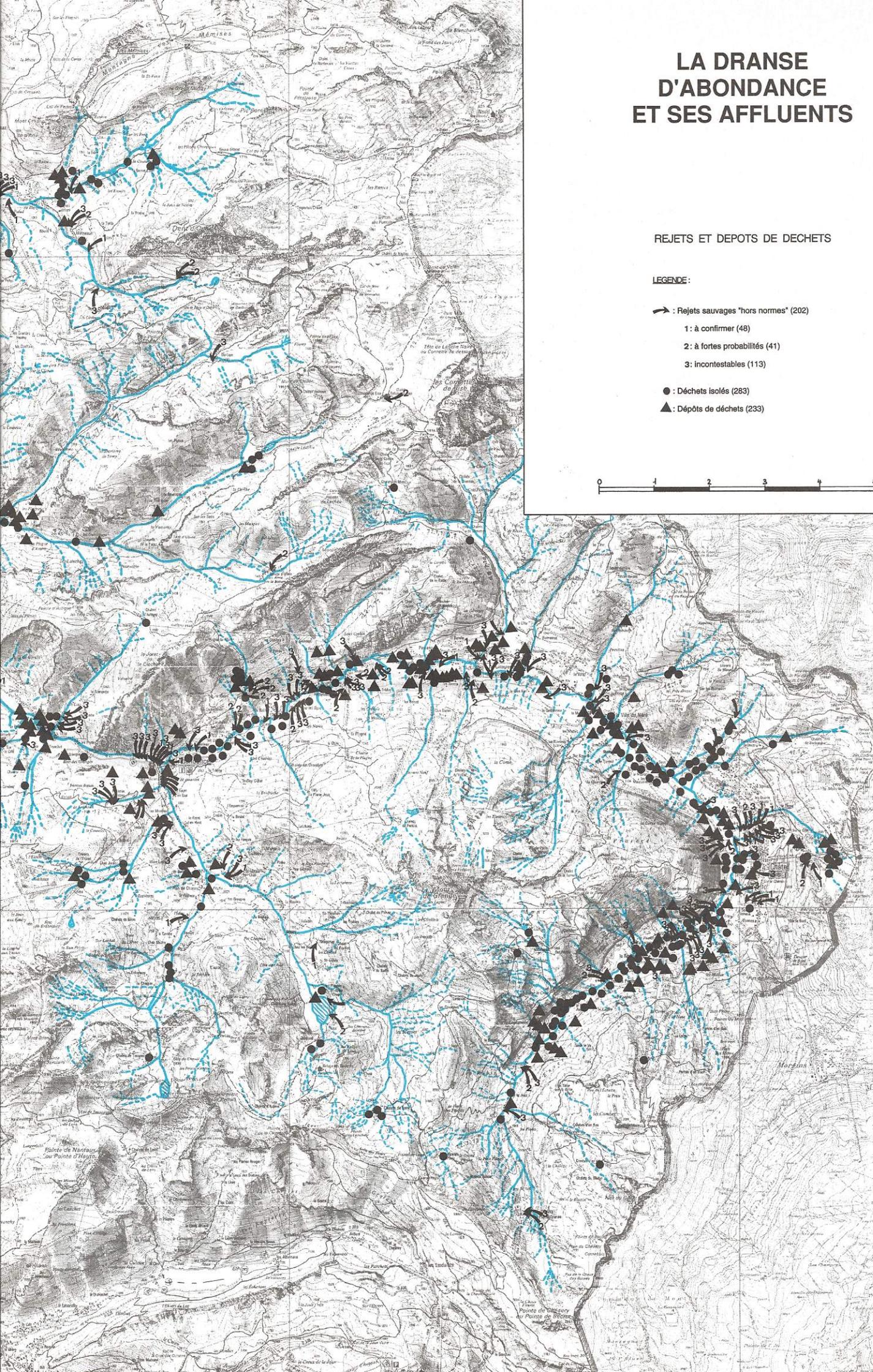
1 : à confirmer (48)

2 : à fortes probabilités (41)

3 : incontestables (113)

● : Déchets isolés (263)

▲ : Dépôts de déchets (233)



REJETS ET DÉCHETS DANS LA DRANSE

D'ABONDANCE ET SES AFFLUENTS: RÉSULTATS CATASTROPHIQUES

Sur tous les cours d'eau composant ce réseau, il a été répertorié :

- 387 tuyaux, dont :
 - 48 présentent un caractère polluant «à confirmer»,
 - 41, une «forte probabilité de pollution» et
 - 113 un caractère polluant «incontestable», ainsi que
- 516 stations de déchets de toutes tailles.

L'évaluation

La lecture de la carte et une analyse rapide des chiffres ci-dessus font apparaître une pollution particulièrement importante de la Dranse d'Abondance par les dépôts de déchets. On peut ainsi constater qu'il y a pratiquement 2 dépôts de déchets par kilomètre, ce qui représente une pollution de 40% plus élevée que celle enregistrée sur les 800 kilomètres de rivières déjà étudiés depuis le lancement de l'«Opération Rivières Propres».

Ces dépôts constituent de véritables décharges sauvages faites essentiellement de carcasses de voitures, de batteries, d'appareils ménagers, de vieux meubles et autres rebus de notre société.

On peut espérer toutefois que certains de ces dépôts aient été nettoyés depuis que nous en avons fait le constat, il y a plusieurs mois pour certains secteurs.

Une analyse plus minutieuse des résultats enregistrés sur les rejets polluants montre paradoxalement, qu'avec 387 tuyaux répertoriés dans la Dranse d'Abondance, il y a deux fois moins de rejets au kilomètre que dans les autres rivières étudiées. Est-ce à dire que la Dranse est moins polluée que les autres cours d'eau ? Malheureusement non. Bien au contraire, car, comme nous pouvons le constater sur le graphique ci-contre, la proportion de rejets de catégorie 3 – celle qui révèle une pollution incontestable – est de 29%, soit le double de la moyenne enregistrée jusqu'à ce jour dans nos études sur ces autres rivières.

Le constat

Force est de constater que l'état d'assainissement dans le bassin ver-

sant de la Dranse d'Abondance est particulièrement mauvais. Cette situation est d'autant plus regrettable que cette région accueille tout au long de l'année de nombreux touristes dans ses centres de vacances, campings et colonies aux alentours des communes d'Abondance et de Châtel sur ces autres rivières.

Le travail sur le terrain

La carte qui figure sur la double page précédente montre bien à elle seule le travail considérable qui a été réalisé pour faire les relevés sur le terrain. Depuis le début de l'«Opération Rivières Propres», l'ASL bénéficie de l'aide et de la collaboration de nombreux volontaires bénévoles pour assurer le travail sur le terrain, mais pour la Dranse d'Abondance, c'est grâce à une véritable mobilisation des membres du Club Alpin Français du Léman, sous l'égide de M^{me} Françoise Puchalski – responsable de la commission de la protection de la montagne – que le recensement de ce grand réseau hydrographique a été réalisé. M^{me} Puchalski a d'ailleurs décidé de réitérer son engagement pour la Dranse de Morzine. Nous profitons de ces lignes pour remercier chaleureusement

tous les membres du Club Alpin qui nous ont aidés.

Le traitement des données

Le travail de vérification des résultats, souvent fastidieux mais absolument nécessaire ainsi que le traitement des données ont pu être accélérés grâce au renforcement de l'équipe «Opération Rivières Propres» par des collaborateurs temporaires : chômeurs en fin de droit et objecteurs de conscience.

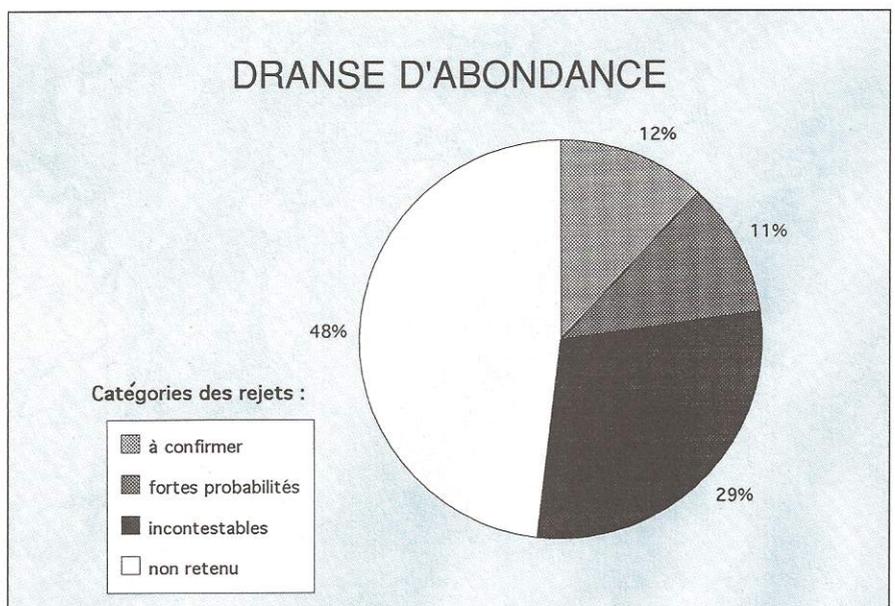
L'avenir

L'«Opération Rivières Propres» est une aventure de longue haleine. L'ASL encourage donc ses membres et leurs amis à se promener «utile» le long des cours d'eau. Contactez notre secrétariat, nous avons besoin de bénévoles pour poursuivre le recensement des rejets et dépôts sur les rivières suivantes :

- L'Allondon pour le bassin genevois
- La Grande Eau et l'Avançon pour le canton de Vaud
- La Borgne et le Canal du Syndicat pour le canton du Valais.

Nous avons besoin de vous et nous comptons sur vous !

Gérald Hibon et Olivier Goy



UNE EXPÉRIENCE CAPTIVANTE: L'ATELIER DE L'ÉCOLE BILINGUE DE GENÈVE «DE L'EAU DU ROBINET AU LÉMAN»

Dans le cadre de la semaine de projet «L'environnement à l'école», l'École Bilingue a organisé, du 24 au 28 avril dernier, plusieurs manifestations (cours, expériences pratiques) destinées à sensibiliser les élèves à la problématique de l'eau. Un examen de la Seymaz s'est notamment effectué selon les modalités de l'«Opération Rivières Propres». Cet atelier, réalisé avec l'appui pédagogique et le matériel de l'ASL, a connu un vif succès, comme en témoignent les lettres d'élèves que nous avons plaisir à publier.

Atelier sur l'eau

Après les vacances, la semaine de projet arriva, et chaque élève alla dans son atelier. Moi, je me trouvais dans l'atelier sur l'eau avec M^{me} Müller et M. de Cambourg. Nous commençâmes tout de suite par des questions sur l'eau où nous devions répondre. Nous discutâmes un moment, et un peu plus tard, nous prîmes le bus pour arriver à la station de traitement de l'eau du Prieuré. Nous avions un guide pour nous conduire qui nous montra deux films et nous expliqua comment l'eau devenait propre.

Le mardi, arrivés à l'école, nous sommes partis directement sur la rivière la Seymaz, et notre opération était de voir si la rivière était propre ou pas. Nous regardions ceci autour des tuyaux. Il y en a 32, dont 2 très polluants et 18 propres. Nous avions un guide au début pour nous expliquer les analyses sur le phosphate, le nitrate et le pH. Nous avions le pique-nique avec nous.

Le jour suivant, mercredi, nous fîmes des bouteilles ou des assiettes pour le lendemain. Moi, je construisis une bouteille. Nous devions faire passer une ficelle à travers un bouchon, puis une deuxième ficelle autour de la bouteille, puis rejoindre les deux ficelles. La bouteille n'allant pas sous l'eau, nous rajoutions des pierres que nous scotchions en dessous. Cela fini, nous pouvions aider à décorer la classe.

Mon tour préféré fut le jeudi. Nous sommes allés en bus jusqu'à Nyon, où nous jetâmes dans le Léman nos bouteilles pour prendre de l'eau au fond du lac ou nos assiettes pour voir la clarté de l'eau. Juste à côté, il y avait le musée du Léman où nous visitâmes les oiseaux, les poissons et la pollution. Après le pique-nique, des élèves prirent des pierres dans l'eau pour pouvoir étudier. A l'école, nous vîmes plusieurs bêtes et quelques sangsues. C'est une biologiste qui nous a tout expliqué.

Le vendredi fut le jour «porte ouverte» où nous eûmes beaucoup de visiteurs à qui nous expliquions ce que nous avions fait pendant la semaine. Nous pouvions aussi visiter les autres ateliers.

Alexis Dwek, 6ème B

L'eau

Lundi, nous avons visité une station d'épuration. Là-bas, nous avons vu un film super.

Mardi, nous sommes allés au bord de la Seymaz où nous avons vérifié des tuyaux.

Mercredi, nous avons fabriqué des disques de Secchi (Réd.: disques de couleur blanche servant à mesurer la transparence de l'eau) à notre manière : nous avons pris des assiettes que nous avons percées au milieu. Nous avons ensuite passé une corde, puis fait un nœud à l'arrière de l'assiette. Enfin, nous avons mis des pierres pour faire du poids. Nous avons fabriqué une autre invention : nous avons pris une bouteille, puis un bouchon où nous avons fait un trou et nous avons fait passer une corde de 10 mètres de long, ce qui nous servait à voir la profondeur et la clarté de l'eau.

Jeudi, nous avons utilisé le matériel que nous avons fabriqué le mercredi.

Vendredi, portes ouvertes.

Eric Roditi, 6ème B

C'était génial, ça devrait toujours être comme ça.

Jacques Murith, 6ème A

C'était une très belle semaine.

Frédéric Manfrini, 6ème A

Aujourd'hui, c'est la journée «portes ouvertes» et on expose tout ce qu'on a fait. C'est génial.

Grégoire Davidoff, 6ème A

Pour la journée «portes ouvertes» tout le monde rentrait et sortait pour visiter notre atelier car nous avons travaillé toute la semaine pour cela !

Quentin Dimier, 6ème A



Olivier, Geneviève, Matthieu, Frédéric, Alexis, Fabien, Eric, Adrien, Quentin et Jacques, accompagnés de François de Cambourg, responsable de l'Atelier. Fin de la journée «Opération Rivières Propres» sur la Seymaz, au confluent de l'Arve.

(Photographie F. de Cambourg)

NOUVELLES DE L'ASL



Conférence de presse de l'ASL à Thonon sur l'«Opération Rivières Propres»

De nombreux journalistes ont assisté le 5 avril dernier, en l'Espace Les Ursules à Thonon, à la conférence de presse organisée par l'ASL et consacrée aux résultats obtenus pour la Dranse d'Abondance dans le cadre de l'«Opération Rivières Propres» (voir l'article de O. Goy et G. Higon à la page 6).

Cet événement a donné lieu à de nombreux reflets dans les médias :

- TV/radios : interviews sur FR 3/Suisse 4, Radio Chablais, Radio Rhône, Radio Suisse Romande 1ère, Radio Nostalgie, Radio Thollon;
- Presse écrite : Dauphiné Libéré, Le Messenger, Combat Nature, Journal de Genève et Gazette de Lausanne, Tribune de Genève.

Loterie Romande

L'ASL a eu la joie de recevoir le soutien de 52 000 francs de la part de la Délégation valaisanne à la Loterie Romande, présidée par M. G. Moulin. Le comité de l'ASL remercie vivement cette institution de cet important don qui contribuera à grandement faire avancer l'«Opération Rivières Propres».

«Opération Rivières Propres» sur l'Allondon

Le 18 mai dernier, deux enseignants, Christian Oihénart et Michel Lazeyras, du Cycle d'Orientation de Cayla à Genève, ont recensé avec leurs classes de 7ème les rejets sauvages et les dépôts de déchets sur des affluents de l'Allondon.

Exposés de l'ASL

Le 1^{er} juin, Jean-Bernard Lachavanne, président de l'ASL, a présenté, au cours de l'Assemblée générale de la Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région yonnaise SAPAN, un exposé sur le thème «Le Léman, un lac propre pour l'an 2000 ?».

L'Association internationale des postgradués en environnement de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne a invité Jean-Pierre Cheneval, vice-président de l'ASL, le 10 juin à leur journée annuelle pour les entretenir sur le thème de «Le Léman source d'inspiration et cause d'épuration».

Passeport-Vacances

Plusieurs journées seront organisées par l'ASL dans le cadre de Passeport-Vacances, le 10 juillet à Lausanne et les 10 juillet et 19 août à Genève. Les jeunes qui désirent s'inscrire peuvent contacter directement les Services de loisirs concernés.

Fête pour le Léman

Les 5 et 6 août prochains aura lieu à Evian la 3ème édition de «Une Fête pour le Léman». L'ASL sera présente entre autres, avec une exposition au Palais des Congrès. ■

Eric Doelker

Une galère nommée «Liberté»

Une intéressante initiative débutera cet automne à Morges : la construction par des chômeurs d'une galère conforme à celle qui naviguait sur le Léman, il y a de nombreux siècles. Cette galère mesurera quelque 55 mètres de long, pèsera 120 tonnes et sera dotée de trois voiles.

Cette opération, parrainée par de nombreuses personnalités romandes, est rendue possible grâce à l'OFIAMT, les cantons, les communes et des entreprises privées.

L'Association lémanique pour la construction d'une galère a également besoin de votre soutien financier (CCP 18-25838-7) pour relever ce défi. Vous pouvez également contacter cette association :

Rue de Lausanne 45, 1100 Morges
Tél. 021/803 50 31 Fax 021/803 50 32

Edité par ASL: C.P. 629
CH-1211 Genève 4

JAB
1211 Genève 4



Un très grand merci aux fidèles bénévoles qui effectuent les envois de l'ASL. Ici de gauche à droite : Emile Pettinaroli, Marco et Luce Paker, Huguette Hieble (secrétaire de l'ASL), Madeleine Rey, Gertrude Perfetta, Wally Dellenbach, Jan Brandt.

(Photographie Marc Perone)



A votre tour, venez rejoindre une de nos sympathiques équipes, en renvoyant le talon ci-dessous à l'ASL.

Oui, je viendrai volontiers aider l'ASL de temps à autre.

Nom / Prénom : _____

Adresse : _____

NPA - Localité : _____ Tél : _____

A retourner à : ASL, rue des Cordiers 2, 1207 Genève - tél. 022 / 736 86 20.